

**ÉCOUTER . DÉFENDRE . INFORMER**

## Point sur l'actualité à la DGAC

*Les réunions des GT protocolaires continuent et le Comité de Suivi du Protocole s'est réuni le 2 mars 2017. Tout ceci se déroule dans un contexte particulier. Faisons le point.*

### Un climat social particulier

L'ensemble des personnels de la DGAC a été destinataire mercredi soir, veille de tenue du Comité de Suivi du Protocole, d'un Communiqué de la DGAC, très solennel.

Un différend oppose l'administration et l'UNSA ICNA sur les conditions de travail des ICNA et les expérimentations à mener dans les CRNA, et des préavis de grève ont été déposés localement au CRNA/Sud-Ouest, au CRNA/Sud-Est et au CRNA/Ouest (voir le communiqué de l'UNSA ICNA en PJ).

Le Comité de Suivi du Protocole s'est quand même réuni le jeudi 2 mars 2017, mais dans une ambiance très particulière. Il a été suivi d'un CT DGAC l'après-midi.

Un prochain télégramme détaillera les mesures qui ont été concrétisées ou qui ont été mises sur la voie d'une mise en œuvre prochaine. Certaines de ces mesures, très importantes à nos yeux, devaient impérativement passer ces étapes maintenant, avant les échéances à venir liées aux élections présidentielles, puis législatives.

**L'UNSA UTCAC salue ici la somme du travail réalisé par les personnels administratifs des services du Secrétariat Général, aisément mesurable à la quantité de textes réglementaires, tant indemnitaires que statutaires, examinés en CSP d'une part, et en CT DGAC d'autre part, et les en remercie vivement.**

#### Les « critiqueurs-menteurs » professionnels

La CGT, syndicat non-signataire, passe son temps à attaquer les autres Organisations Syndicales, et n'hésite pas à écrire n'importe quoi quant aux avancées protocolaires ou relativement au travail des signataires.

Contrairement à ce qu'affirme ce syndicat, aucun TSEEAC - même les représentants syndicaux - ne progresse de 500 €/mois grâce à ce protocole... malheureusement !

Par contre, dans d'autres corps, même pour les permanents syndicaux qui n'ont pas de fonction DGAC, c'est parfaitement possible !!

Elle tente d'expliquer, sans convaincre, qu'elle a eu raison contre tous en ne signant pas le protocole 2016-2018.

Par exemple, en plus des avancées statutaires et indemnitaires, c'est bien grâce au Protocole DGAC, que 50 TSEEAC seront recrutés en 2017.

**L'UNSA UTCAC préfère employer son énergie pour défendre les personnels.**

#### Les signataires « à géométrie variable »

FO, syndicat signataire, commence à choisir les mesures (positives) qu'il revendiquera et celles qu'il dira ne pas avoir souhaitées.

Il ne va pas tarder à expliquer qu'il n'a pas signé pour telle ou telle mesure, comme à chaque fois mais, tout le monde le sait, un protocole d'accord est global, c'est un compromis : il y a toujours des mesures très positives et d'autres qui le sont moins.

L'attitude qui consiste à s'approprier les avancées obtenues, y compris par d'autres OS, et à rendre responsables les autres signataires des mesures moins « populaires » est insupportable et n'est plus crédible. Personne n'est dupe !

**L'UNSA UTCAC a l'habitude d'assumer sa signature, ce qui ne l'empêche pas de toujours défendre les personnels.**

## Des GT protocolaires qui continuent malgré tout

### Le GT N°17 : organigramme des DSAC/IR

FO, sous divers prétextes bien éloignés de l'objet du GT (emplois fonctionnels, non ouverture de certains AVE aux IEEAC lors de la dernière campagne de mobilité, etc.) a choisi de quitter le GT.

L'UNSA UTCAC, syndicat majoritaire de la DSAC (30,8% des voix) regrette ce départ, mais continuera de participer à ce GT dont il attend la reconnaissance des évolutions des fonctions et responsabilités des chefs de Division technique et des chefs de Département Surveillance et Régulation.

Non seulement ceci participera à l'amélioration de l'attractivité de la DSAC, notamment des DSAC/IR face aux SNA voisins, mais il est probable que ça ouvrira la voie à une réflexion sur la valorisation des chefs de subdivisions, et des inspecteurs de surveillance.

Le projet de l'UNSA UTCAC, c'est :

- Reconnaître les responsabilités exercées et le nouveau positionnement des chefs de division (*rééquilibrage par rapport aux SNA*) ;
- Garantir la pérennisation de l'ouverture de ces postes en recouvrement aux TSEEAC (*éligible au CSTAC*).
- Repositionner les chefs DSR dans l'équipe de direction en les nommant Directeur-adjoint de DSAC/IR chargé des questions techniques (*et non sa disparition, comme le prétendent d'autres pour effrayer ou justifier leur immobilisme*) ;
- Garantir la pérennisation de l'ouverture de ces postes en recouvrement aux IEEAC (*éligible au HEB*).
- Tirer les conséquences de ces évolutions sur les conditions indiciaires et indemnitaires des chefs de subdivisions, puis des inspecteurs de surveillance.

**Ce projet permettra d'améliorer l'attractivité de la DSAC, la reconnaissance de la technicité et de la charge de travail des DSAC/IR et de faire progresser, au final, plus de 50 personnes (il y a 10 Chefs DSR et 44 Chefs de division dans les 9 DSAC/IR).**

**Ça ne sera pas la première fois que l'UNSA UTCAC fait progresser les personnels de la DSAC sans l'appui d'autres organisations syndicales.**

**A titre d'exemple, l'UNSA UTCAC a obtenu seule, et souvent malgré l'opposition d'autres OS, la consolidation de la DSAC et la reconnaissance de son professionnalisme au travers de :**

- La transformation en Service à Compétence Nationale (SCN) ;
- La certification ISO ;
- La création de la licence de surveillance ;
- Le grade de Licence pour la formation des TSEEAC qui pérennise les TSEEAC sur les fonctions d'inspecteurs de surveillance, notamment au regard de l'Europe.

### **GT N°19 : travail hors horaires de bureau au sein de la DSAC**

Il s'agit d'étudier un cadre formalisé et de compenser les sujétions des agents de la DSAC qui sont amenés à travailler en dehors des « horaires de bureau ».

Après la première réunion qui a permis de faire « l'état du Droit » et d'écrire le mandat du GT, la réunion du 3 mars a permis de passer en revue les dispositions existant dans d'autres administrations (inspecteurs des affaires maritimes, etc.), puis d'entrer dans le vif du sujet.

### **GT N°16 : Extension de la licence de surveillance et mécanisme similaire pour les fonctions régaliennes des DSAC/IR**

La licence de surveillance, tant décriée au moment de sa création sous l'impulsion de l'UNSA UTCAC paraît, subitement, très attractive...

L'UNSA UTCAC porte également ce dossier (extension de la licence et mise en œuvre de mécanismes analogues pour les métiers régaliens des DSAC/IR) en faisant en sorte de ne pas nuire au processus en cours pour la reconnaissance de cette licence.

La fiche de l'UNSA UTCAC sur ces sujets sera mise en ligne et consultable sur [www.utcac.fr](http://www.utcac.fr) dès jeudi prochain.